



Procès-Verbal du Conseil Municipal le 12 Octobre 2015

Régulièrement convoqué pour ce lundi 12 Octobre 2015 à 20 h 15, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Mickael Audegond, Maire.

Il est 20 h 16, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Sont présents :

Mmes Patricia DELIGNE - Colette NOURRY - Gaetane DELATTRE - Nicole SAVARY - Valérie CASIER,

Mrs Mickael AUDEGOND - Francis DALONGEVILLE - Henri MACE - Paul MERCIER - Jean-Marie ZIEBA - Alain BOURDREL.

Absents excusés :

Mme Julie DALONGEVILLE, procuration à M. AUDEGOND,

Mme Dominique LEFEBVRE, procuration à Mme DELATTRE,

M. Denis VIGNERON, procuration à M. DALONGEVILLE

M. Daniel HERMANT, procuration à M. BOURDREL,

11 présents + 4 pouvoirs

15 votants

Monsieur le Maire déclare qu'un point à l'ordre du jour est à ajouter : Réseau Assistance maternelle (RAM) extension de son domaine d'intervention, plus une information sur l'effraction perpétrée à la Maison des Associations le 9 Octobre 2015.

1) Désignation d'un secrétaire de séance : M. MERCIER seul candidat est désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

2) Approbation du P.V. de la dernière réunion du 8 juin 2015.

M. BOURDREL déclare qu'il n'approuve pas le procès-verbal de la dernière réunion car ses remarques sur l'enfouissement des réseaux n'y ont pas été reprises.

Le Procès-Verbal est adopté par 12 voix pour et 3 voix contre.

3) Inscription des questions diverses

M. BOURDREL souhaite que des réponses soient apportées à ses questions concernant :
- le coût de la maintenance des défibrillateurs

- le coût de maintenance des radars
- le coût du broyage et de l'élagage des talus
- le prix de revient du CLSH (Centre de Loisirs sans Hébergement)
- une question sur le cimetière
- une question sur Wailly infos

4) Motion à adopter suite à la parution du Projet de loi de Finances PLF 2016 définissant la baisse des dotations communales.

M. le Maire indique que la baisse des dotations aux collectivités territoriales a entraîné l'A.M.F. (Association des Maires de France) à réagir par une motion de soutien à son action pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Il lit intégralement le modèle de cette motion et la soumet au vote du conseil municipal.

La motion est votée à l'unanimité.

5) Délibération 2015-042 : Conformément à nos accords, versement d'une subvention de 366 € à Wailly en fêtes pour le règlement des trois forains.

Cette délibération est adoptée par 3 voix contre et 12 voix pour

6) Délibération 2015-043 : Désignation du nouveau régisseur pour les tickets de cantine et de garderie et de fait, présentation au conseil municipal de la nouvelle Secrétaire de Mairie.

M. le Maire indique que la nouvelle secrétaire de mairie, Mme Delphine LEBORGNE est embauchée dans notre commune à 35 h hebdomadaire mais qu'une convention de mise à disposition jusqu'au 27.10.2015 a été établie avec les communes de Warlus et Hendecourt les Ransart pour permettre de former les nouveaux secrétaires de ces deux communes.

Mme CASIER demande des précisions sur le temps de présence de Mme LEBORGNE en Mairie de Wailly.

M. le Maire lui répond sur l'organisation mise en place pour le mois d'octobre et que de nouveaux horaires d'ouverture de la mairie seront communiqués et soumet au Conseil Municipal la délibération qui désignera comme régisseur notre nouvelle secrétaire de Mairie pour les tickets de cantine.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

7) Délibération 2015-044 : désignation d'un régisseur pour les tickets de garderie et de cantine.

M. le Maire propose que la nouvelle secrétaire de Mairie soit nommée titulaire des régies créées par délibération du conseil municipal.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8) Délibération 2015-045 : concernant notre budget 2015, confirmation de la ligne 002 non reprise à la trésorerie.

M. le Maire indique que par délibération 2015-014, le conseil municipal a adopté le budget 2014 et a décidé d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

162.544,14 € au compte 1068 recettes d'investissement

494.646,87 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

Néanmoins un oubli de transcription s'est produit et notre percepteur nous oblige à délibérer de nouveau à ce sujet pour obtenir une décision modificative du budget. M. le Maire soumet au vote cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

9) Délibération 2015-046 : conformément à la délibération 2015-019 du 10 avril 2015 concernant le marché à procédure adapté (MAPA) des travaux de la décharge : choix des entreprises intervenantes et demandes de subvention auprès du conseil départemental 62 (CD62) et auprès de la communauté urbaine d'Arras (CUA) pour travaux en 2015

M. le Maire indique qu'un MAPA a été mis en place et donne la parole à M. DALONGEVILLE, Adjoint aux Travaux, qui indique que l'ouverture des plis a eu lieu fin juillet et que le chantier a été divisé en deux domaines :

- la voirie : 3 entreprises ont répondu :

Entreprise DELAMBRE à Bucquoy pour un prix de 32.400 € TTC

Entreprise DUFFROY à Saint Pol pour un prix de 44.220 € TTC

Entreprise SNPC à Beaurains pour un prix de 47.880 € TTC

M. DALONGEVILLE indique que le traitement d'imperméabilisation de la terre à déposer sur le site sera inutile.

- les espaces Verts : clôture sur deux mètres de haut, ensemencement d'une prairie fleurie, portail d'entrée de 5 m de large.

Seule l'entreprise LEMOINE à HENINEL a répondu pour un prix de 28.912 € TTC

La Société SN BROSSET à Béthune n'a pas répondu

Côté Jardin à VIMY a refusé la lettre recommandée présentée.

Tous les travaux seront réalisés pour fin octobre 2015. Une subvention de l'Agence de l'eau pour 26.370 € est d'ores et déjà obtenue. M. le Maire indique que la demande de subvention auprès du Conseil Régional est sans suite, ces travaux ne rentrent pas dans les compétences de cette collectivité. Une relance pour demande de subvention auprès du Conseil Départemental sera faite et le Ministère de l'environnement a répondu que le dossier de la demande de subvention sera examiné prochainement.

M. BOURDREL demande si la commune est propriétaire du site. M. AUDEGOND répond que non, que le géomètre est intervenu pour demander et déterminer les nouveaux numéros de cadastre et que dès lors un acte notarié d'échange pourra intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité, sont choisies :

- l'entreprise DELAMBRE pour les travaux de voirie
- l'entreprise LEMOINE pour les travaux d'espaces verts

10) Délibération 2015-047 : conformément à la délibération 2015-020 du 10 avril 2015 concernant le marché à procédure adapté (MAPA) des travaux de réfection des rues de Ficheux et du Moulin, choix de l'entreprise intervenante et demande de subvention auprès du Conseil Départemental 62 (CD62) pour travaux en 2015.

M. le Maire donne la parole à M. DALONGEVILLE. Celui-ci indique que le MAPA ne concerne que la rue du moulin et l'ouverture des plis a eu lieu :

L'entreprise Delambre a proposé 41.927 € TTC

L'entreprise SNPC a proposé 42.410 € TTC

que l'entreprise DELAMBRE pourra réaliser les travaux pour fin octobre 2015 et que les travaux rue de Ficheux seront réalisés simultanément.

M. le Maire indique que le Conseil Départemental sera de nouveau sollicité pour une subvention. Le dossier pour la subvention parlementaire est toujours en traitement au Ministère de l'Intérieur.

M. BOURDREL demande si le problème de l'écoulement des eaux pluviales a été étudié. Réponse de M. DALONGEVILLE : « non, mais vous auriez pu l'étudier lors de votre mandature. »

M. le Maire met la délibération au vote, l'entreprise Delambre est retenue.

Vote : 3 contre (dont celui de M. Bourdrel qui indique qu'il a voté non parce que l'écoulement des eaux pluviales n'a pas été vu)

12 pour, la délibération est adoptée.

11) Délibération 2015-048 : mise en place d'un audit effectué par la Fédération Départementale de l'Energie (FDE) sur tout l'éclairage public de notre commune (consommation, coût ...) et délégation de signature au Maire sur une convention de la commune avec la FDE.

M. le Maire rappelle que notre commune adhère à la FDE, la seule solution pour baisser le coût de l'éclairage public est de réduire la consommation.

La technologie LED permet de réduire cette consommation en réduisant l'intensité lumineuse la nuit tout en préservant un éclairage suffisant aux endroits dangereux (passages piétons ou carrefours). Des études ont prouvé qu'une économie de 70 % est possible. Il est nécessaire de confier à la FDE l'étude et audit, chaque point lumineux sera pris en compte individuellement. Le coût de cette étude sera de 2.000 à 2.500 € pour la commune avec 30 % de subvention et si 30 % du parc de points lumineux est modifié, cette subvention passera à 70 %. Aucune question n'est posée.

M. le Maire met la délibération au vote. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

12) Délibération 2015-049 : pour une demande de subvention auprès de la Fédération Départementale de l'Energie (FDE) concernant l'installation de la chaudière de la mairie.

M. le Maire met cette délibération au vote. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

13) Délibération 2015-050 : pour des demandes de subvention auprès de la communauté urbaine d'Arras (CUA), de la Fédération Départementale de l'Energie (FDE), du Conseil Départemental 62 (CD62), du Conseil Régional Nord Pas-de-Calais - Picardie, de la dotation à l'équipement des territoires ruraux (DETR), de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), et des fonds européens concernant l'enfouissement des réseaux au centre village.

M. le Maire indique que des subventions pourraient être sollicitées auprès de tous ces organismes ainsi que des fonds parlementaires.

M. BOURDREL demande quel est le coût de ces travaux.

Réponse de M. le Maire et M. DALONGEVILLE : Nous n'en avons pas d'idée précise pour l'instant, des études sont en cours.

M. le Maire met cette délibération au vote : 3 contre - 12 pour

La délibération est adoptée.

14) Délibération 2015-051 conformément à la délibération 2015-020 du 10 avril 2015 concernant le Marché à Procédure Adaptée (MAPA) pour la création de la rue du Belloy : choix de l'entreprise pour travaux reportés en 2016

M. le Maire donne la parole à M. DALONGEVILLE qui indique que deux entreprises ont répondu et que l'ouverture des plis a donné les résultats suivants :

Entreprise DELAMBRE	34.800 € TTC
Entreprise SNPC	35.999,40 € TTC

Les travaux sont reportés au printemps 2016. L'entreprise DELAMBRE serait retenue pour les effectuer.

M. Bourdrel et Mme Casier regrettent que la réfection des trottoirs de la rue de Pas ne sont pas prévus.

M. Zieba s'étonne alors du vote négatif qu'ils ont émis au point 13 concernant l'enfouissement des réseaux qui permettrait une réfection totale des trottoirs.

Mme Casier lui répond que, pour elle, ce sont deux choses distinctes et que le vote négatif marque simplement un avis CONTRE l'enfouissement des réseaux.

M. le Maire répond que sur la départementale, ces travaux sont à la charge de la C.U.A. Les budgets sont à la baisse et rien n'est prévu mais il insistera pour avoir gain de cause.

Mme Casier souhaite néanmoins que des graviers soient répandus sur les trottoirs de la rue de Pas afin que l'accès à l'école soit plus aisé.

M. le Maire répond qu'il interviendra auprès de la C.U.A. pour avoir le matériel nécessaire.

La délibération est mise au vote : 2 contre - 13 pour. Celle-ci est adoptée

15) Délibération 2015-052 : conformément à la délibération CCAS-2015-010 du 27 mai 2015 prise en charge de la totalité du colis des aînés par la commune.

M. le Maire indique que le rôle du CCAS est dévolu aux œuvres sociales et qu'il n'est pas dans son rôle en participant à la confection du colis de Noël des aînés. La commune doit donc prendre en charge la totalité du coût de ce colis.

M. le Maire met au vote cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

16) Délibération 2015-053 : suite à la baisse conséquente de la dotation globale (DGF) remplacement du repas des aînés pris en charge en totalité par la commune par une après-midi récréative.

M. le Maire indique que le repas des aînés pourrait être remplacé par une après-midi récréative pour diminuer le coût pour la commune et pour conserver un moment de convivialité avec les habitants.

M. Bourdrel demande quel a été le coût de ce repas en 2015. M. le Maire et Mme Deligne répondent : 40 euros environ par personne repas et animation comprise et que 52 aînés ont participé à cette manifestation.

M. le Maire met au vote cette délibération. 3 contre - 1 abstention - 11 pour

La délibération est adoptée à la majorité absolue.

17) Délibération 2015-054 : Réseau d'Assistantes Maternelles - Extension de son domaine d'intervention.

M. le Maire indique que le Réseau d'Assistantes Maternelles (RAM) s'étend sur cinq communes supplémentaires. Une nouvelle collaboratrice est embauchée. Les coûts seront de ce fait maîtrisés :

de 1,31 € par habitant pour 2015 passera à 1,03 € en 2016

Donc, pour notre commune de 1.110,34 € par an.

De plus l'achat d'une camionnette sera financé de la manière suivante :

3.400 € par le RAM et 12.400 € par la CAF

et donc 275 € pour notre commune.

La délibération est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

18) information : dans le cadre de la mise en place d'un cyber centre, création du nom du domaine de la mairie (www.wailly.fr) et réservation des adresses courriels pour les élus, les présidents des associations Waillysiennes... (par l'initiale du prénom, un point, le nom @ wailly.fr)

M. le Maire indique qu'il a été réservé un nom du domaine de la mairie et qu'il a été annoncé que les déclarations d'impôts sur le revenu devront être faites par Internet pour les revenus supérieurs à 50.000 € en 2016, que le cyber centre pourrait aider dans cette tâche les personnes non initiées.

19) Information : suivi de l'installation de la machine à pain sur le domaine public.

M. le Maire indique que la convention proposée au prestataire est toujours à l'étude par son service juridique.

20) Information : Elections régionales à venir

Les élus seront informés des modalités envisagées pour la tenue des bureaux de vote. Il est rappelé les dates et le mode de scrutin.

21) Commémorations et manifestations pour les prochains mois

M. le Maire indique que lors des manifestations récentes qui se sont déroulées à l'occasion de la bataille de Wailly, 200 personnes étaient présentes à la conférence de Monsieur LEROY au foyer rural et à la cérémonie religieuse, que 100 personnes ont visité l'exposition qui se tenait en mairie et que des clés USB sont à vendre au prix de 15 € pour édifier une stèle près du monument aux Morts en souvenir de ces événements tragiques.

Un concert des orphéonistes se déroulera à l'église le 7 novembre 2015.

Une manifestation de commémoration militaire avec des officiers canadiens aura lieu le 11 novembre 2015 après la cérémonie patriotique.

Une cérémonie en mémoire de la bataille d'Afrique aura lieu le 5 décembre 2015.

22) Information du Conseil Municipal du projet « Réseau Express Grand Lille » (REGL)

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Marie ZIEBA pour le point d'information suivant :

« Dans le cadre du projet d'aménagement du territoire et de mobilité régionale, le Conseil Régional s'est penché sur ce dossier mettant en avant le désengorgement des entrées de LILLE par les A1, A23 et A25 puis la nécessité d'un transport en commun ferroviaire en perspective de 2030. Le projet est donc le renforcement du maillage ferroviaire par la création du REGL.

Pour suivre les explications, je vous propose une carte du futur tracé de cette ligne.

LE PROJET RÉSEAU EXPRESS GRAND LILLE



Le but est de transformer le terminus de la gare Lille Flandres en gare de passage permettant ainsi aux usagers de continuer vers ARMENTIERES, et ROUBAIX/TOURCOING (puis vers COURTRAI),

(Pour ce faire il y aura construction d'une gare souterraine 2^{ème} niveau inférieur (cad en dessous du métro lillois) coût avancé 1 milliard -selon nous c'est un prix sous-estimé-.)

Puis faciliter aux habitants du bassin minier l'accès au centre de LILLE

TER + REGL entre 6h00 et 9h00 : 56.300 personnes à l'horizon 2030.

Pour cela il est prévu la construction de 5 gares supplémentaires : Stade Pierre Mauroy, LESQUIN, SECLIN, CARVIN et HENIN-B (sur le site de Ste Henriette).

Pour un coût supplémentaire de 1,1 milliard.

Face à ce projet, nos élus au sein du Conseil Régional (dont notre Président communautaire) sont intervenus en réclamant une continuité de la ligne vers : DOUAI, ARRAS et CAMBRAI.

Ils ont été entendus, mais le projet envisagé ne correspond pas à nos attentes, humaines et de développement économique dans l'arrageois.

Voici donc nos demandes :

- Eviter d'utiliser un tracé qui ne tient pas compte des dernières constructions autour de BREBIERES,*
- Nouveau tracé suivant la A1 jusqu'à FAMPOUX/ROEUX (zone non aedificandi)*
- Construction d'une gare européenne à ce carrefour ferroviaire (sujet que je vous ai déjà évoqué lors d'un Conseil Municipal en 2014).*
- Des TER toutes les 5 mn permettraient de rattraper les REGL vers LILLE, les TER allant vers DOUAI ou CAMBRAI, et bien entendu les TGV vers PARIS ou autre et THALYS pour COLOGNE ou AMSTERDAM...*

A part notre Maire et moi-même, il est dommage qu'aucun autre waillysien se soit rendu à la réunion publique qui a eu lieu le 19 mai 2015 à 20h00 à l'ATRIA sur ce sujet."

23) Information du Conseil Municipal de la position de la Communauté Urbaine d'ARRAS (CUAZ) sur le schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SCDI)

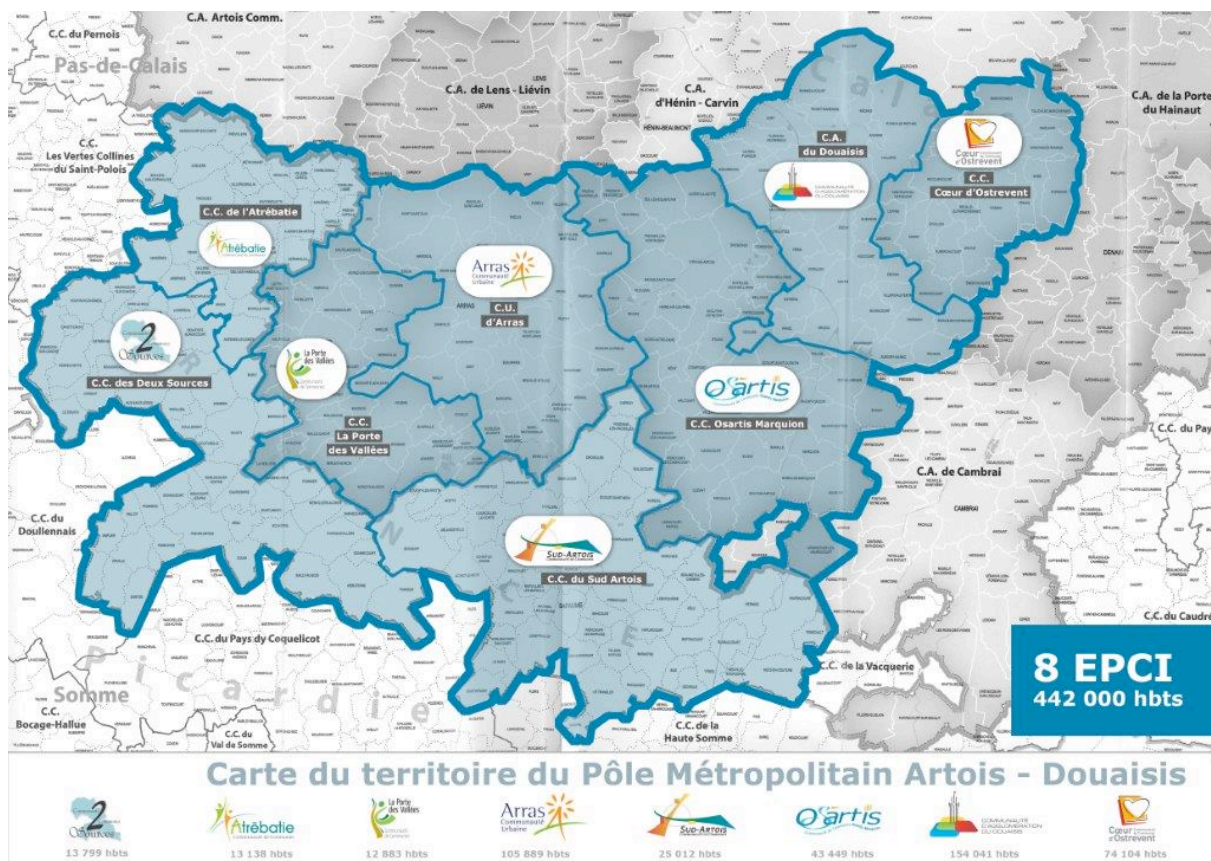
Monsieur le Maire laisse la parole à Jean-Marie ZIEBA :

« Dans le cadre de la Loi du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite « NOTRe »), toutes les Communautés de Communes de moins de 15.000 habitants ont l'obligation de se rapprocher soit d'une Communauté de Communes de même type soit de la Communauté Urbaine la plus proche.

C'est donc dans le cadre de ce dispositif de Droit que : les Communautés de Communes de l'ATREBATIE, de la PORTE des VALLEES, des DEUX SOURCES et du SUD ARTOIS doivent prendre leur décision pour le 31 mars 2016.

Il y a cependant une exception pour la PORTE des VALLEES qui est une Communauté de Communes créée en 2012 dans le cadre de la Loi du 16 décembre 2010 obligeant les Communautés de Communes de moins de 5.000 habitants de se regrouper. La Loi NOTRe permet donc à la PORTE des VALLEES d'attendre 2020 pour établir son choix...

Je vais donc vous présenter une carte afin que vous puissiez mieux cerner les différentes situations et la particularité de notre Communauté de Communes voisine directe



Je dois aussi vous rapporter que trois Maires, ceux des Communes de FICHEUX, BOIRY St MARTIN et BOIRY Ste RICTRUDE ont déjà souhaité leur ferme intention de rejoindre la CUA avant l'échéance de 2020. Le Président de la CUA les a renvoyés devant leur CC qui est la seule à pouvoir se prononcer.

Dans le même cadre, trois Communes de la Communauté de Communes d'OSARTIS MARQUION ont fait la même demande : ROEUX, PELVES et BOIRY NOTRE DAME. Même réponse. D'autant qu'OSARTIS MARQUION n'a pas émis de position sur le sujet. Bien que ceci déborde sur un autre sujet qui est celui de la mise en place en 2015 du Pole Métropolitain auquel ont adhéré : La future « grande CUA » + la CC OSARTIS-MARQUION, la CC CŒUR de l'OSTREVENT et la Communauté d'Agglomérations du DOUAISIS.

Les limites de ce Pôle Métropolitain seront très certainement celles du futur SCOT (Syndicat de Coordination des Orientations du Territoire). L'ancien SCOTA (CUA + PORTE des VALLEES) vient de faire place le 02 octobre 2015 au nouveau SCOT incluant les trois autres CC (ATREBATIE, DEUX SOURCES et SUD ARTOIS).

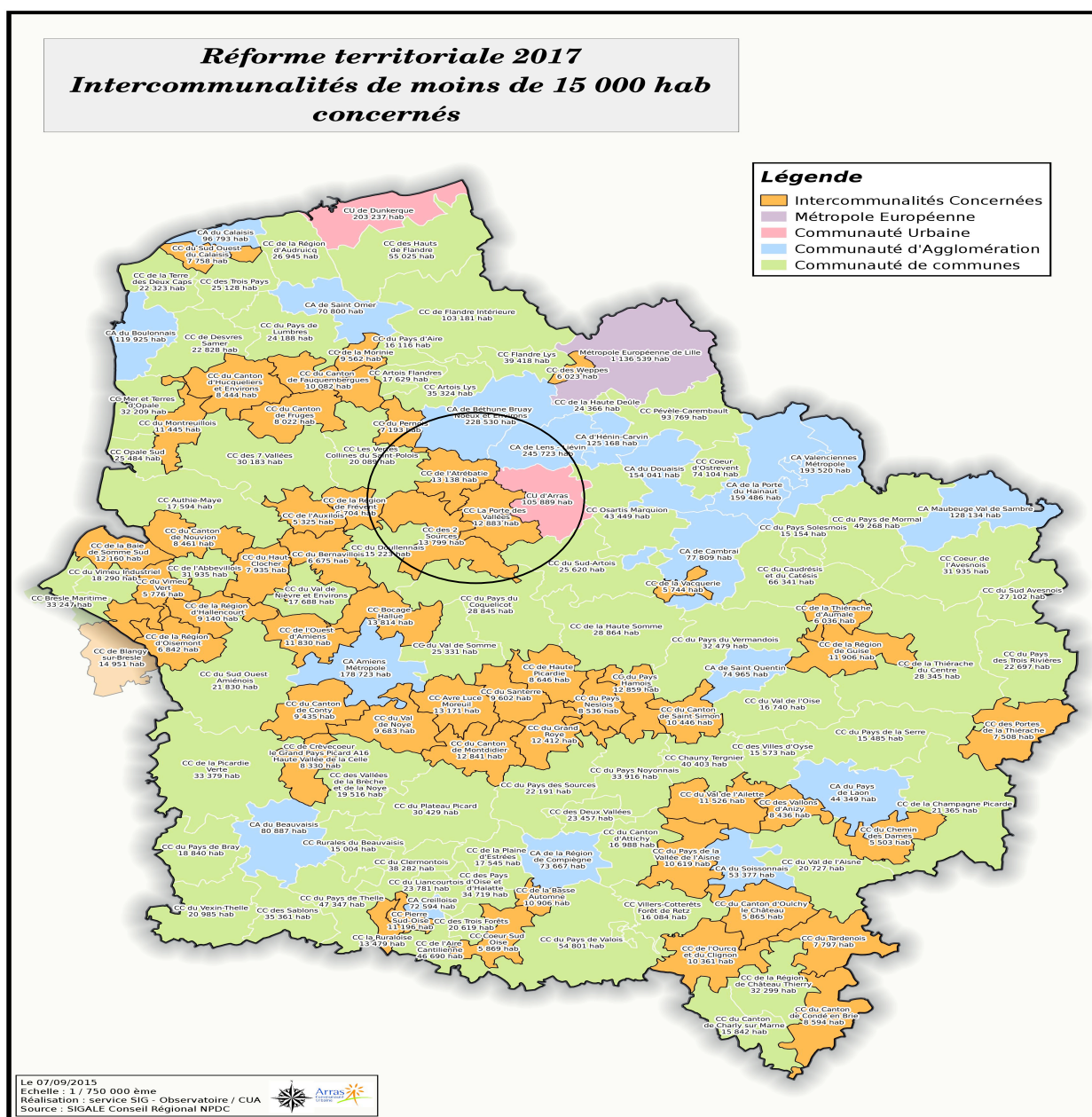
Quelques chiffres :

La CUA = 39 Communes avec 105.889 habitants, et 77 délégués qui siègent.

Après la fusion = 205 Communes pour 171.329 habitants et 246 siégeants.

Pour information, au-dessus de nous les Communautés d'Agglomérations de LENS-LIEVIN et d'HENIN-CARVIN et BETHUNE regrouperont 600.000 habitants avec tout le tissu économique que nous leur connaissons.

Afin de mieux comprendre les enjeux économiques des territoires et le besoin d'être « grand » au sein du Département, voici une seconde carte.



Comme vous avez pu l'entendre la Loi NOTRe et la Loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'affirmation des Métropoles) du 27 janvier 2014 traitant des compétences communales et communautaires dont je vous ai parlée lors du CM du 09 juin 2014, sont en lien direct avec le regroupement régional que nous sommes en train de connaître.

Tout évolue très vite et nous devons en permanence de nous adapter. Souvenez-vous de la déclaration en 2002 de Jean-Paul DELLEVOYE à l'époque Ministre de l'Aménagement du Territoire : « En France, il y a 36.000 Communes, il ne devrait plus y en avoir que 3.600... ». Et bien nous y sommes et c'est ce qui se trame. Et les regroupements de Communes vont bon train d'abord pour des raisons financières puis humaines (Maires âgés et nombre de personnels à limiter...).

Pour WAILLY, car c'est bien WAILLY qui nous intéresse, nous devons réfléchir, sans précipitation, à un rapprochement avec une autre Commune, la perte des compétences communales, les besoins financiers grandissants et le maintien des personnels en place sont nos objectifs. Enfin, La Préfète a tout pouvoir pour décider des rapprochements ; et il est préférable de faire un mariage « d'amour » qu'un mariage « arrangé » dans lequel nous perdrons notre âme et notre particularité. »

24) Questions diverses

Suite aux questions de M. Bourdrel

1) coût de maintenance des défibrillateurs - réponse de M. Zieba : 443 € annuellement pour les deux appareils

2) coût de maintenance des radars - réponse de M. Dalongeville : 450 € annuellement pour les deux appareils **mais gratuit la première année**. Une subvention de 2.350 € sera versée par le Conseil Général en 2016.

3) coût de l'élagage et du broyage des talus - réponse de M. Dalongeville : pour les deux passages réalisés : 1.144 € TTC

A cette occasion, Monsieur le Maire évoque le problème que pose la prolifération des rats et ragondins sur les berges du Crinchon. Aucune réponse efficace n'est trouvée pour y remédier.

4) Centre de Loisirs (CLSH) - réponse de Monsieur le Maire : pour 2015 coût total 12.521 € pour le mois reste à la charge de la commune 4.138 € soit moins 29 % par rapport à l'année 2014.

5) M. Bourdrel indique qu'une urne funéraire a été déposée au cimetière et voire scellée sur le caveau. M. le Maire et M. Dalongeville indiquent qu'aucune autorisation ni information n'ont été demandées en mairie. M. Dalongeville signale qu'il a contacté un des héritiers auquel il a proposé de mettre cette urne dans le caveau ou au columbarium.

6) M. Bourdrel indique que dans le Wailly infos il a lu que l'équipe Horizon 2020 souhaite faire des économies en particulier sur l'éclairage public. Il tient à préciser que son équipe préconise aussi de faire des économies. M. le Maire précise que cette initiative a été décidée en commission.

7) M. Bourdrel souhaite avoir des précisions sur l'utilisation des 300.000 € d'emprunt contractés par la commune. M. le Maire indique que 100.000 € ont été utilisés pour acheter le terrain à côté de la mairie et que le solde sera utilisé pour réaliser les enfouissements de réseaux et la macadamisation des trottoirs et l'éclairage public.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 03